

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jllivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Fax : 02.97.45.70.57
Courriel :
commune.molac@wanadoo.fr

Séance du 15 décembre 2017

Date de convocation :
10 novembre 2017

Nombre de membres :

en exercice	:	13
présents	:	09
procurations	:	4
votants	:	13

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;
DUMAIRE André ; NOËL Marie-Dominique ; GUEHO Sébastien ;
ROUSSEAU Matthieu ; DEBAYS Christelle ; LE PENRU Régis ;
JAFFRELOT Jérémie.

Absents excusés :

PERRON Manuela qui donne pouvoir à **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude**
NICOLAS Peggy qui donne pouvoir à **DUMAIRE André**
TALLIO Laëtitia qui donne pouvoir à **NOËL Marie-Dominique**
BREDOUX Christophe qui donne pouvoir à **GUEHO Sébastien**

Secrétaire de séance :

JAFFRELOT Jérémie a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2017
- ✓ Droit de préemption
- ✓ Demande de rétrocession de parcelle
- ✓ Tarifs communaux à compter du 1er janvier 2018
- ✓ Budget Prévisionnel et Budget logement 2017 : Décisions modificatives
- ✓ Budget Principal : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget prévisionnel 2018
- ✓ Programme Départemental d'aide aux communes pour l'investissement sur la voirie communale (Tranche 2018) : demande de subvention
- ✓ Régime indemnitaire RIFSEEP institué aux agents de la filière technique
- ✓ Poste d'adjoint du patrimoine : suppression du poste à TC / création du poste à TNC et modification du tableau des effectifs
- ✓ Extension et réhabilitation de la salle polyvalente
- ✓ Questions diverses

Madame Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour, qui fera l'objet d'une délibération :

- Signature Convention ENEDIS parcelle ZC 186

◆ **2017-12-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2017**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2017 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

◆ **2017-12-02 Droit de préemption ZC n°194 et ZC n°197**

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour les parcelles cadastrées ZN n°113 et ZN n°114 (Zone Ua), d'une surface de 380 m² situées 25 rue de Lattre de Tassigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

◆ **2017-12-03 Signature convention Enedis**

La mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZC 186 appartenant au domaine privé de la commune a été réalisée. Une convention sous seing privé signée avec ENEDIS le 19 février 2011 a bien été enregistrée au service de la publicité foncière mais n'a pas été publiée. Sur demande et aux frais d'ENEDIS il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer l'acte notarié pour régularisation.

◆ **2017-12-04 Demande de rétrocession de parcelle**

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 20 novembre 2017 par lequel les propriétaires du lotissement Belvédère Sud sollicitent la rétrocession de leur chemin d'accès à la commune (chemin cadastré ZO 165 de 855 m²).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres refuse la rétrocession de ce chemin à la commune.

◆ **2017-12-05 Tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2018**

Sur proposition de la commission finances réunie le 30 novembre 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 12 ; ABSTENTION : 1) valide les tarifs communaux suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

SALLE POLYVALENTE		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIERS		
Vin d'honneur de cérémonie	80.00	150.00
Après-midi festif (Sans cuisine ni vaisselle)	80.00	150.00
Soirée festive (tasses et verres uniquement)	150.00	250.00
Repas du midi ou du soir (Avec cuisine et vaisselle)	200.00	400.00
Repas du midi et du soir (Avec cuisine et vaisselle)	280.00	480.00
Forfait weekend / 2 jours	450.00	850.00
Repas du midi ou du soir Petite salle et zone carrelée uniquement (Avec cuisine et vaisselle – 30 personnes maximum)	150.00	250.00
Repas du midi et du soir Petite salle et zone carrelée uniquement (Avec cuisine et vaisselle – 30 personnes maximum)	200.00	300.00
Forfait weekend / 2 jours : petite salle et zone carrelée uniquement	330.00	530.00
Frais de fonctionnement	80.00	100.00

ASSOCIATIONS		
Réunion grande salle	Gratuit	150.00
Réunion Petite salle	Gratuit	100.00
Repas avec ou sans soirée dansante	80.00	300.00
Frais de fonctionnement	80.00	100.00
VAISSELLE CASSEE OU PERDUE		
Couverts		1.00
Assiettes		2.20
Verres		2.20
Tasses à café		3.20
Sous-coupe		1.00
Ramequins		1.00
Couteau boucher/pain		12.00
Plats		12.00
Pichet inox		13.00
Casseroles et poêles		41.00
Soupières inox		13.00
Spatule Bois		13.00
Fouet		22.00
Cafetière électrique		32.00
Bouilloire électrique		32.00
Grandes louches/ Araignée		16.00
Grande passoire		71.00
percolateur		180.00
Essoreuse/Passoire		36.00
Autre petits ustensiles		6.00
Plats à four		Sur Devis
Grandes marmites		Sur Devis
<p>Caution : 500.00 € (garantie dommages) + 100.00 € (garantie ménage) versés à la signature du contrat Arrhes : 50% du montant de la location non remboursables, versés à la réservation ou au plus tard trois mois avant la date prévue. Solde : à régler après la location. Les torchons ne sont pas fournis par la commune. Un kit nettoyage est mis à disposition</p>		

PHOTOCOPIES	
A4 recto noir et blanc	0.25
A4 recto verso noir et blanc	0.50
A3 recto noir et blanc	0.50
A3 recto verso noir et blanc	1.00
Documents administratifs (arrêté ministériel du 01/10/2001)	
A4 recto noir et blanc	0.18
A3 recto noir et blanc	0.36
Associations	
200 premières photocopies A4 recto (papier fourni par l'association)	gratuit
A4 recto suivants (papier fourni par l'association)	0.05
CANTINE / GARDERIE	
CANTINE	
1 repas	3.12 €
GARDERIE	
Forfait Garderie matin	1.30 €/ enfant
Forfait Garderie soir	2.20 € / enfant

MEDIATHEQUE	
Types d'abonnement	
Abonnement habitant de la communauté de communes :	12 €/foyer/an
Abonnement habitant extérieur à la communauté de communes :	20 €/foyer/an
Abonnement court séjour (2 mois consécutifs)	5 € + caution de 80 €
<i>Sont exonérés les personnes qui présentent un justificatif pour les situations suivantes : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, collectivités (écoles, maison de retraite, RAM ...)</i>	
Services	
Accès à Internet et aux outils bureautiques, multimédia	Gratuit
Impression / photocopie A4 noir	0,20 €
Remplacement carte perdue	1 €
Amende pour retard de restitution	
au bout de 2 semaines de retard : envoi d'un 1er courrier postal	1 €
au bout de 4 semaines : envoi d'un 2ème courrier postal	2 €
au bout de 6 semaines : envoi d'un 3ème et dernier courrier postal	3 €
Documents perdus ou abîmés	remplacement ou remboursement
Portage à domicile	compris dans l'abonnement

BOIS de chauffage entreposé	
1 corde	80.00 €

CIMETIERE	
CONCESSIONS CIMETIERE	
15 ans	100.00
30 ans	200.00
CONCESSIONS CAVURNES	
15 ans	90.00
30 ans	180.00
CONCESSIONS COLOMBARIUM	
15 ans	400.00
30 ans	750.00

◆ **2017-12-06 Budget Prévisionnel Logement 2017 : Décisions modificatives**

Afin de régulariser l'admission en non-valeur validé par délibération du 17 novembre 2017 le conseil municipal à l'unanimité, valide la modification budgétaire suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP 65 Article 6541	Admission en non-valeur	+	1 295.00 €
CHAP 011 Article 615228	Entretien de bâtiment	-	1 295.00 €

◆ **2017-12-15 Budget Prévisionnel Logement 2017 : Décisions modificatives**

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la modification budgétaire suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP 16 article 1641	Remboursement capital d'emprunts	+	100.00 €
CHAP 020	Dépenses imprévues	-	100.00 €

◆ **2017-12-07 Budget Prévisionnel Principal 2017 : Décisions modificatives**

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP 16 Article 1641		Emprunts en euros	+ 1 000.00 €
CHAP 21 Article 2100	(Opération 28)	Terrains nus	- 1 000.00 €

◆ **2017-12-08 Budget Principal : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget prévisionnel 2018**

Dans l'attente du vote du budget prévisionnel, la Loi permet au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'application de ces dispositions et d'autoriser Mme Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nouvelles dans les limites ci-dessous :

Crédits inscrits au budget 2017 :

Chapitre 20	:	31 500.00 : 4	soit	7 875.00 €
Chapitre 204	:	48 500.00 : 4	soit	12 125.00 €
Chapitre 21	:	131 000.00 : 4	soit	32 750.00€
Chapitre 23	:	434 700.00 : 4	soit	108 675.00€

◆ **2017-12-09 Programme Départemental d'aide aux communes pour l'investissement sur la voirie communale (Tranche 2018) : demande de subvention**

Comme par le passé, le Conseil Départemental accompagnera en 2018, l'effort d'investissement des communes dans le cadre des travaux réalisés sur la voirie communale et rurale : pour Molac, la dépense subventionnable est fixée à 625,00 € HT dukm de voie soit 26 250,00 € HT.

(Montant de la subvention : 20% de la dépense subventionnable selon un rapport habitants / km de voies)

Suite à la commission voirie du lundi 04 décembre 2017, M André DUMAIRE présente le programme de travaux prévisionnel 2018 pour un montant de 37 777.20 € HT (Kerglas à Kergas, Kerhanday, Kergas à Poulhas, La ville Rousseau).

Le conseil municipal, à la majorité (POUR : 10 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 2) valide ce programme et autorise Mme Le Maire à solliciter la subvention correspondante.

◆ **2017-12-10 Régime indemnitaire RIFSEEP institué aux agents de la filière technique**

Pour rappel le conseil municipal, par délibération du 30 juin 2017 a institué le régime indemnitaire RISSEEP à compter du 1^{er} juillet 2017.

En l'absence de textes concernant les adjoints techniques, cette délibération prévoyait pour ces agents un système de primes basé sur une indemnité de fonctions et une prime de résultats afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes montants que les agents pouvant prétendre au RIFSEEP. Les indemnités de fonctions et primes de résultats des agents de la filière technique étaient jusque-là assises sur l'IAT.

Suite à la parution de l'arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017 prévoyant la transposition du RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise et à la saisine du comité technique du 28 novembre 2017, il sera proposé au conseil municipal d'appliquer ce régime indemnitaire RIFSEEP aux agents techniques qui pourront ainsi percevoir l'IFSE et le CIA.

Le système existant correspondant déjà à la logique du RIFSEEP, les montants ne seront pas modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'instauration du nouveau régime indemnitaire composé d'une part fonctions et d'une part résultats :

- A compter du 1er janvier 2018 au bénéfice des membres du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- A compter du 1er juillet 2017 pour les bénéficiaires des autres cadres d'emplois sus visés.

DECIDE la suppression de la prime COSI à compter du 1er juillet 2017 ;

DECIDE la validation des critères et montants tels que définis ;

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

◆ **2017-12-11 poste d'adjoint du patrimoine suppression du poste à temps complet / création du poste à TNC et modification du tableau des effectifs**

Mme Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire explique au conseil municipal que le poste d'adjoint du patrimoine est vacant depuis le 10 juillet 2017, suite à la mutation de l'agent en poste.

Elle rappelle également que depuis septembre 2017, les besoins liés à ce poste ont évolués (fin des temps d'activités périscolaires, fin de la mise à disposition de l'agent à la commune de Le Cours nécessité de recentrer les missions du poste sur les missions essentielles de gestion de la médiathèque et de la communication), il est donc nécessaire :

- De supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à Temps Complet
- De créer un poste d'adjoint du patrimoine à Temps non complet à 25/35^{ème}

Elle précise que le comité technique du 28 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint du patrimoine C1 de la filière culturelle et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 25/35^{ème}.

Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Supprimer le poste d'adjoint du patrimoine C1 à temps complet,
- Créer le poste d'adjoint du patrimoine C1 à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE :

- Supprimer le poste d'adjoint du patrimoine C1 de la filière culturelle à temps complet,
- Créer le poste d'adjoint du patrimoine C1 à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

◆ **2017-12-12 Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à la suppression du poste d'adjoint du patrimoine à temps complet, et à la création du poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (délibération 2017-12-11), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à compter de ce jour le tableau des effectifs tels que présenté ci-dessous :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois à Temps complet TC Nbre emplois Temps non complet TNC
Filière Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 TC
Filière Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
		Adjoint technique	1 TC 2TNC 30/35 ^{ème} 1 TNC 7/35 ^{ème}
Filière Sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC 25/35 ^{ème}

◆ **2017-12-13 Extension et réhabilitation de la salle polyvalente**

Mme Le Maire rappelle que par délibération du 15 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'Avant-projet définitif, le planning prévisionnel et le plan de financement et l'a autorisé à poursuivre l'opération.

Après présentation de l'avancée du projet par Mme Le Maire le conseil municipal, à l'unanimité l'autorise à lancer le marché de travaux à procédure adaptée.

◆ **2017-12-14 Information avancement PLUi**

Mme Le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération communautaire d'information 2017 12 n°07 du 11 décembre 2017 sur l'avancement du PLUi :

« Les derniers Comités de Pilotage relatifs au PLUi ont permis d'avancer considérablement dans la rédaction de la partie réglementaire du prochain document d'urbanisme intercommunal, à la fois dans les

zones urbaines et dans les zones naturelles et agricoles.

Concernant les règles dans les espaces urbains, le choix des élus pour ces éléments s'est porté sur une rédaction réglementaire assez souple qui favorisera une instruction au cas par cas des demandes d'urbanisme au regard de l'intégration paysagère ou architecturale des projets ainsi que de leur insertion

dans leur milieu. Ces choix favoriseront ainsi une densification paisible des zones urbaines tout en préservant l'environnement et l'identité et le caractère patrimonial de nos villes et villages.

Pour les espaces agricoles et naturels, les élus ont pris le parti de maintenir des possibilités d'extension

relativement importantes pour les habitations existantes afin de favoriser l'attractivité et l'adaptabilité de

ce patrimoine bâti souvent ancien, au regard de l'évolution des besoins tout au long de la vie.

Le Conseil Communautaire a, par ailleurs, arrêté la répartition du zonage des espaces à ouvrir à l'activité

économique. Le choix des élus s'est porté sur la concentration de ces espaces sur les grandes zones stratégiques présentant des atouts importants notamment en terme d'accessibilité afin de rendre le territoire attractif et compétitif pour l'accueil de grandes entreprises.

Toutefois, ce choix ne pénalisera pas un développement endogène des activités du territoire en préservant des possibilités d'extension pour la plupart des activités présentes sur le territoire et en maintenant des disponibilités foncières importantes sur plusieurs des parcs d'activités présents sur nos

communes pour accueillir des entreprises de taille plus modeste souvent artisanales.

Une rencontre prochainement prévue avec les services de la Chambre d'Agriculture va nous permettre

d'aller plus en avant sur la question des changements de destination au sein des périmètres de réciprocité

et d'évoquer la prochaine présentation du diagnostic agricole, au regard des nombreux ajustements sollicités sur le terrain par rapport à la réalité de l'activité agricole.

Sur avis favorable du Bureau communautaire réuni le 30 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations. »

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

✓ **Plan climat air énergie territorial de Questembert communauté**

Mme le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire, par délibération du 26 juin 2015, a décidé d'élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET) en application des dispositions fixées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015.

Les communes seront associées à la phase de concertation.

✓ **Recensement 2018**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018

✓ **Prix 2018 « zéro phyto »**

La commune de Molac est inscrite à ce concours. Les distinctions seront remises le jeudi 25 janvier au conseil régional de Bretagne lors du carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes.

✓ **Point antenne mobile**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'Antenne est installée. La commune est en attente de l'intervention de FREE pour la mise en service

✓ **Point travaux église achevés**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration de la baie de l'église sont achevés.

✓ **Salon des maires**

Madame le maire fait un retour suite à sa participation au salon des maires.

✓ **Réunion des associations**

M GUEHO Sébastien fait un retour sur la réunion des associations qui a permis de mettre à jour le planning de réservation de la salle polyvalente, de présenter le projet de réhabilitation et d'extension de la salle, et d'informer les associations de l'inaccessibilité de la salle pendant les travaux.

✓ **Intervention de M LE PENRU Régis**

Monsieur Le PENRU Régis informe le conseil municipal qu'il souhaite que sa délégation de conseiller délégué lui soit retirée, conscient de ne plus pouvoir assurer cette tâche du fait de ses nouvelles obligations professionnelles.

✓ **Intervention de ROUSSEAU Matthieu**

Monsieur ROUSSEAU Matthieu informe le conseil municipal qu'il souhaite démissionner de sa fonction d'élue compte tenu de ses projets professionnels et de son désaccord avec le projets d'investissement en cours (salle polyvalente). Mme Le Maire recevra prochainement sa lettre de démission.

REUNIONS COMMISSIONS :

- ✓ **Lundi 18 décembre 19h00 : commission communication (bulletin)**
- ✓ **Mardi 19 décembre à 19h00 : commission travaux élargie (présentation des travaux de rénovation-extension de la salle polyvalente)**

DATES A RETENIR :

- ✓ **samedi 16 décembre 2017 : Sainte Barbe**
- ✓ **Vendredi 12 janvier 2018 : Vœux de la municipalité**
- ✓ **samedi 13 janvier 2018 : accueil des bébés 2017**

Prochain conseil **vendredi 23 février 2018**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à **22h 10**